



Préservez-vous des impayés !

Le e-commerçant est face à une réelle problématique : *la répudiation*.

Cela signifie que si le titulaire d'une carte bancaire conteste un achat réalisé sur Internet, le Commerçant doit le rembourser sans aucun recours dans la plupart des cas.

Pour répondre à cette problématique le protocole 3D-SECURE a été mis en place par VISA sous le label « *Verified by Visa* » et MASTERCARD avec « *Mastercard SecureCode* » permettant de garantir que l'acheteur est bien le titulaire de la carte.

Concrètement ?

Le protocole 3D-Secure repose sur la mise en place d'un contrôle supplémentaire lors de l'achat en ligne : en complément des données bancaires classiquement saisies, l'acheteur devra valider sur une nouvelle fenêtre son paiement en saisissant une donnée secrète convenue avec sa propre banque (mot de passe, date de naissance, code reçu par sms ou généré par un lecteur personnel).

Pour chacune des transactions, Paybox vérifiera si la carte doit faire l'objet d'une authentification. Si tel est le cas, Paybox passera par ce contrôle avant d'effectuer la demande d'autorisation.

L'intérêt de 3D-Secure

Si le Commerçant passe par le protocole 3D-Secure, il ne supportera pas le risque de répudiation des transactions.

Que le titulaire de la carte soit invité à s'authentifier ou pas par sa banque, le transfert de responsabilité s'applique au bénéfice du Commerçant.

De nombreux avantages ressortent

- Réduction drastique du risque de fraude,
- Transfert de responsabilité du paiement,
- Acceptation de cartes supplémentaires comme Maestro.



Questions/ réponses

Est-ce que 3DS éradique toutes les fraudes ?

La répudiation de paiement pour « *motif fraude* » ne sera plus d'actualité. Cependant, la répudiation pour « *litige commercial* » reste possible. Seuls les paiements à l'acte effectué sur votre site internet sont protégés. Votre call-center, serveur vocal, application de saisie ne sont donc pas concernés.

Est-ce que 3DS complexifie les achats de mes clients ?

L'authentification étant une étape nouvelle pour de nombreux acheteurs non initiés, celle-ci peut provoquer quelques interrogations. Sur la page de paiement Paybox a inséré un message d'explication permettant ainsi de prévenir vos clients.

Le commerçant doit-il intégrer un module complémentaire ?

Non, aucun développement technique supplémentaire n'est demandé. 3D-Secure est nativement disponible dans Paybox. Le Commerçant abonné doit simplement nous demander son activation pour en bénéficier.

Est-ce que 3DS va permettre de gérer les transactions suivantes ?

- Paiements en « n fois » : OUI mais uniquement la 1^{ère} transaction en garantie,
- Encaissement différé : OUI
- Remboursement total ou partiel : OUI
- Annulation totale ou partielle : OUI

2 simples étapes pour pouvoir en bénéficier

Etape 1 : Contacter votre banque

Le Commerçant doit faire évoluer son contrat monétique vers un contrat de type « Vente A Distance Sécurisé ». Votre banque vous produira un avenant à votre contrat existant.

Etape 2 : Retourner à Paybox le formulaire d'ajout de 3DS

A réception, Paybox déclarera votre entreprise auprès de Visa et Mastercard et activera le protocole 3D Secure sur votre compte en vous adressant une confirmation écrite de son bon paramétrage sous 7 jours environ.

A propos de Paybox

Depuis 1999, Paybox est présent sur le marché du e-commerce avec son offre Paybox System et a su développer une plateforme sécurisée traitant les paiements quel que soit le canal de vente utilisé par le commerçant (Centre d'appels, mobile, centre de saisie, Serveur Vocal Interactif ...). En 2006, Paybox a ajouté à ses compétences le traitement de flux en provenance de TPE physiques connectés à sa plateforme en IP (adsl/ gprs). Au-delà des cartes bancaires, Paybox vous donne accès à plus de 30 moyens de paiement.